

La Commission Carrothers, dont il a déjà été question aujourd'hui, a indiqué certains des objectifs immédiats du gouvernement pour le Nord. Le député de Winnipeg-Nord dans un excellent discours a mentionné quelques-uns des objectifs critiques figurant au rapport Carrothers. Il a remarqué le rejet du concept de la division des Territoires du Nord en un plus grand nombre d'unités politiques. Nous approuvons la décision du ministre à ce sujet. Mon collègue a également relevé plusieurs décisions intéressant le gouvernement et la création d'un exécutif du gouvernement dans la structure législative du Nord à l'heure actuelle et à l'avenir. Il a, en outre, remarqué des projets économiques qui doivent intéresser les gens du Nord eux-mêmes et qui impliquent également un accroissement des fonds. Il est évident qu'un programme éducatif est fondamental, et il est essentiel de créer des gouvernements locaux chargés du développement communautaire.

Nous devrions, il me semble, pousser nos efforts au-delà de ces simples objectifs et considérer d'autres aspects de la vie dans le Nord. Le député de Winnipeg-Nord a touché certains de ces éléments quand il a fait remarquer, par exemple, que la nature de l'acquis culturel de l'homme blanc lui permet, dans le Nord, de prospérer au sein d'un régime de libre entreprise propre à cette partie du pays. Voilà une question qui mérite réflexion.

Nous devons aussi tenir compte des traditions et de tout l'héritage culturel des autochtones. Nous devons prendre des mesures spéciales pour les encourager, dans l'immédiat et dans un avenir plus éloigné, à instituer leur propre gouvernement local. Nous devons aussi fournir quantités de stimulants aux entreprises coopératives et collectives du Nord, car les habitants de notre région septentrionale ont une occasion inouïe d'éviter le gaspillage, l'exploitation, la pollution et certaines autres tares qui désolent les régions plus industrialisées du Canada et d'autres pays du monde.

Je voudrais traiter rapidement de certains problèmes relatifs à l'expansion économique et à la gestion des ressources en ce qu'ils touchent le Nord canadien. On a parlé de placer les ressources sous l'administration et la surveillance des gouvernements du Nord.

**M. Nielsen:** Monsieur l'Orateur, le député me permet-il une question? Je voudrais faire une mise au point. Les membres du Conseil ont dit clairement—comme je pense l'avoir fait aujourd'hui—qu'ils ne demandent qu'une chose: le transfert des ressources territoriales, et non des ressources nationales ou naturelles.

[M. Burton.]

**M. Burton:** Je remercie le député du Yukon (M. Nielsen) de cette précision. J'allais dire que nous lui savons gré d'avoir éclairci certains aspects de la gestion des ressources et l'interprétation à donner à la résolution du Conseil territorial du Yukon. Je remarque—c'est une des raisons pour lesquelles j'ai parlé de ce sujet—que dans son discours à Yellowknife, le ministre a dit ceci:

... si on accepte les conclusions de la Commission Carrothers, selon laquelle le gouvernement fédéral devrait rester pour le moment le propriétaire et l'administrateur des ressources naturelles des Territoires, conclusion que j'appuie d'ailleurs vivement aujourd'hui et que je défendrai aussi éventuellement, dans l'avenir.

Je présume que cela veut dire dans l'avenir «prévisible» Je voudrais signaler le rapport de la Commission Carrothers où, à la page 21 du résumé, on dit au sujet de la propriété des ressources naturelles:

● (4.00 p.m.)

A notre avis, il serait prématuré d'effectuer ce transfert maintenant.

A mon avis, cela laisse entendre que dans un avenir assez proche l'administration des ressources serait confiée aux territoires du Nord. Cette question m'intéresse particulièrement car je suis d'une région des provinces des Prairies qui à un moment donné relevait des Territoires du Nord-Ouest. Lors de la création des provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta, le gouvernement fédéral a conservé le contrôle des ressources et de leur gestion. Cela a duré de 1905 à 1930, date à laquelle cette autorité a été transférée aux provinces aux termes d'un accord qui comportait une compensation pécuniaire. Il me semble que nous devons nous rappeler cela quand nous envisageons l'avenir à long terme du Nord. Je tiens cependant à bien préciser qu'en matière de ressources importantes, de ressources minérales, il nous faut conserver l'autorité fédérale jusqu'au moment où l'administration de ces territoires sera en mesure de s'en occuper de façon efficace.

En matière d'expansion économique, je crois qu'il faut axer les programmes sur les besoins de la population. En page 2 du texte qui nous a été distribué de la déclaration que le ministre a faite à Yellowknife, il est dit que le gouvernement fédéral a deux objectifs majeurs dans le Nord, et je cite:

Le premier objectif consiste à protéger et à servir les intérêts légitimes des Canadiens dans la mise en valeur du Nord.

Ensuite il élabore quelque peu sur le sujet. Il ne fait pas état des besoins de la population dans le reste du paragraphe. Cependant l'approche doit être mise au point et axée sur les